

# Organisation du Travail - Forfait jour

((( Nouvelle rencontre UNSA / Ministère



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ORGANISATION  
DU TRAVAIL



FORFAIT JOUR



**SNCF, sous la pression  
valide les négociations UNSA !**



**Paris, le 31 mai 2016**

L'UNSA-Ferroviaire est activement partie prenante au sein des négociations concernant :

- ✓ les conditions de travail des salariés SNCF et de la branche ferroviaire,
- ✓ le Forfait jour des agents au Statut ou contractuels non soumis à tableaux de service,
- ✓ l'emploi et les salaires.

Durant tout le Week-end du 28 au 30 mai 2016, l'UNSA-Ferroviaire mandatée et plébiscitée par un nombre croissant de salariés a pris contact et négocié avec le cabinet du Secrétaire d'État aux transports. Le relevé de décisions issu des négociations (communiqué intégralement aux salariés SNCF par l'UNSA) était dans un premier temps "non reconnu et non validé" par la SNCF.

L'UNSA a immédiatement adressé au Ministère un courrier afin d'être reçue dans les plus brefs délais, courrier demandant également des garanties concernant le nombre de repos pour le forfait jour. A l'issue de la rencontre obtenue rapidement le 30 mai avec le Ministère, **la SNCF a confirmé, par écrit, l'application de toutes les mesures et avancées négociées par l'UNSA pour tous les salariés du Groupe Public Ferroviaire SNCF. La SNCF a également répondu et pris des engagements, concernant les repos du forfait jour.**

## Stratégie UNSA gagnante :

Le maintien du préavis reconductible est donc bien légitimé, ne serait-ce entre autres, par l'obtention sous pression certaine de ces validations formalisées de la part du GPF SNCF...



## La négociation continue :

En l'état, les négociations et contacts perdurent avec l'ensemble des parties prenantes. L'UNSA-Ferroviaire, par consultation démocratique de l'ensemble de sa structure, **se prononcera ce mardi 31 mai 2016 concernant les suites de sa démarche (préavis reconductible dès le 31 mai à 19h00 aux seuls sujets ferroviaires) envers les salariés du GPF SNCF et de leurs seuls intérêts...**



## Le saviez-vous ?

Adecco

Lors du renouvellement le 26 mai 2016 des Comités d'Établissement chez Adecco France (leader dans le secteur de l'Intérim français avec plus de 100.000 salariés), l'UNSA sort grande gagnante de ces élections, faisant un bond de plus 11 points. L'UNSA avec 20 % devient le deuxième syndicat de l'entreprise. La CGT chute lourdement de plus de 8 points. La CFDT (18,8%) et FO (14,5%) perdent respectivement plus de 4 et 3 points. SUD n'atteint pas la représentativité (9,8%). La CFTC (6,5%) n'est plus représentative. La CGC obtient 3,5%. (Extrait UNSA INFO du 30 mai 2016 [www.unsa.org](http://www.unsa.org))

**Premiers effets de la loi "El Khomri", confrontée entre un syndicalisme radicalisé et un accompagnement gouvernemental compulsif ???**

# Courriers reçus de DRH SNCF :



DIRECTION COHÉSION & RESSOURCES HUMAINES FERROVIAIRE

2 place aux Étoiles - CS 70001  
93633 LA PLAINE SAINT-DENIS

UNSA Ferroviaire

A l'attention de Monsieur Marc Baucher

La Plaine Saint-Denis, le 30 mai 2016

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous prie de trouver ci-joint le relevé de décisions des négociations conduites samedi 28 et dimanche 29 mai 2016 par le Ministre chargé des transports avec votre organisation.

Je vous confirme que ces dispositions seront reprises dans leur intégralité dans le projet d'accord d'entreprise que je vous transmettrai mercredi 1<sup>er</sup> juin en préparation de notre prochaine table-ronde du lundi 6 juin.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes salutations distinguées.

  
Benjamin RAIGNEAU  
Directeur adjoint Cohésion et Ressources humaines Ferroviaire

**DIRECTION COHÉSION  
& RESSOURCES HUMAINES FERROVIAIRE**  
2 place aux Étoiles - CS 70001  
93633 LA PLAINE ST DENIS CEDEX



**DIRECTION COHÉSION & RESSOURCES HUMAINES FERROVIAIRE**

2 place aux Etoiles – CS 70001  
93833 LA PLAINE SAINT-DENIS



UNSA Ferroviaire

A l'attention de Monsieur Marc Baucher

La Plaine Saint-Denis, le 30 mai 2016

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier en date du 30 mai 2016, dont vous avez adressé copie au Président du Directoire du Groupe public ferroviaire, vous appelez l'attention du Ministre chargé des transports sur la nécessité d'obtenir des garanties sur le nombre de repos dans le forfait-jour.

Dans le cadre de la négociation spécifique sur la mise en place du forfait-jour, je vous confirme que l'entreprise prend l'engagement de garantir, pour les salariés éligibles au futur forfait-jour, le même nombre de jours de repos que ceux dont ils bénéficient actuellement en application du RH 077. Cet engagement est bien évidemment valable pour l'encadrement relevant aujourd'hui du régime « établissement » comme pour l'encadrement relevant du régime « siège et direction régionale ».

De plus, outre les garanties collectives qui résulteront de l'accord mettant en place le forfait-jour, les conventions individuelles de forfait que signeront chacun des salariés éligibles au forfait offriront une base contractuelle individuelle aux repos.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Benjamin RAIGNEAU  
Directeur adjoint Cohésion et Ressources humaines Ferroviaire

# UNSA-Ferroviaire

unsa-ferroviaire.org



**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale progressiste  
SNCF & Branche ferroviaire à vos côtés**